

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 juillet 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DEUIL

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DES VICTIMES DE L'INCENDIE,
À MISSISSAUGA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier soir, à 9 h 30, un incendie s'est déclaré dans la maison de repos Extencicare qui est située dans l'avenue Queensway, à Mississauga. Cet incendie, qui a ravagé les installations, a coûté la vie à 21 personnes âgées; par ailleurs, 60 autres personnes âgées ont dû être hospitalisées, et certaines risquent beaucoup de perdre la vie.

Un certain nombre de pompiers et d'agents de police ont été blessés en essayant de sauver les victimes. Aussi, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre exprime sa sympathie et ses condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers dans l'incendie de l'établissement sanitaire «Extencicare Nursing Home» de l'avenue Queensway à Mississauga, et qu'elle offre aux victimes dont l'état est critique ses prières pour leur prompt rétablissement; et qu'en outre la Chambre félicite le service des pompiers de Mississauga et la police régionale de Peel pour la diligence et la compétence dont ils ont fait preuve dans leurs héroïques efforts pour sauver des vies humaines et restreindre les dégâts.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA COMMISSION McDONALD

L'À-PROPOS DE PERMETTRE À M. GILBERT DE CONTINUER À
FAIRE PARTIE DE LA COMMISSION—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné la nouvelle au sujet du don de Guy Gilbert, un des trois membres de la Commission McDonald qui fait enquête sur la Gendarmerie royale, notamment sur le rôle du gouvernement et de membres du cabinet relativement à de prétendues infractions à la loi, et la déclaration de M. Gilbert au sujet de ce don de \$500: «Je crois dans le parti libéral. C'est

le parti que je veux soutenir.» Comme le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), ancien solliciteur général libéral, a exprimé l'inquiétude aujourd'hui au comité permanent de la justice et des questions juridiques que de pareilles déclarations imbues d'esprit de parti peuvent compromettre l'efficacité de la Commission et son rapport définitif, je propose, appuyé par le député de Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre charge le premier ministre de faire une déclaration à l'appel des motions sur l'à-propos de permettre à M. Gilbert de continuer à faire partie de la Commission McDonald, établie en vertu de la loi sur les enquêtes, pour examiner notamment l'activité du gouvernement libéral et ses rapports avec la Gendarmerie royale.

Mme le Président: Une pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

DISTINCTIONS ET DÉCORATIONS

ON DEMANDE DE DÉCERNER L'ORDRE DU CANADA À M. TERRY
FOX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné le courage dont Terry Fox continue de faire preuve en courant le «Marathon de l'espoir» d'un océan à l'autre au profit de la recherche sur le cancer, je propose, avec l'appui du député d'Oxford (M. Halliday), une motion dénuée d'esprit de parti et qui devrait recevoir l'appui compatissant et unanime de tous les députés. La motion se lit comme il suit:

Que la Chambre, par l'entremise de madame le Président, envoie un message à Son Excellence le gouverneur général le priant de décerner l'Ordre du Canada à M. Terry Fox.

Mme le Président: Une pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MÉTRISATION

ON DEMANDE L'ARRÊT DE LA CONVERSION AU SYSTÈME
MÉTRIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.